- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ -

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°083/2022

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le



ID: 039-200090579-20220608-D_083_2022-DE

SÉANCE DU 08 JUIN 2022

Nombre de Conseillers

En exercice: 116

Titulaires présents : 80 Suppléants présents : 3

Pouvoirs: 14

Date de convocation : 02/06/2022 Date d'affichage : 10/06/2022

Votants: 97 Pour: 97 Contre: 0 Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (80) :

ANDREY Patrick; ARTIGUES Damien; AYMONIER Gaëtan; BAILLY Jacques; BAILLY Thierry; BELLAT Stéphane; BELPERRON Pierre-Rémy; BENIER ROLLET Claude; BENOIT Jérôme; BOISSON Jean Pierre; BOISSON Laurence; BONIN Robert; BOURGEOIS Rachel; BOURGEOIS Josette; BOZON Fabienne; BUCHOT Jean-Yves; BUNOD Remy; CAILLON Gérard; CALLAND Jacques; CAPELLI Sophie; CATILAZ Christophe; CATTET Jean-Luc; CHATOT Patrick; CLOSCAVET Marie-Claire; COLIN Gwenaël; CORAZZINI Sylvie; DALLOZ Jean-Charles; DEPARIS-VINCENT Christelle; DEVAUX Catherine; DUBOCAGE Françoise; DUFOUR Anne; DUTHION Jean-Paul; ETCHEGARAY Josiane; FAVIER Jean-Louis; GAMBEY Olivier; GAUTHIER PACOUD Sandrine; GERMAIN Christophe; GIROD Franck; GRAS Françoise; GROSDIDIER Jean Charles; GUERIN Jean Luc; GUILLOT Evelyne; HOTZ Richard; HUGUES Guy; JACQUEMIN Pierre; JOURNEAUX Cyrille; JULLEROT Pascal; LAVRY Dominique; LONG Grégoire; LUSSIANA Eddy; MAILLARD Jean-Claude; MARQUES Patrick; MILLET Jacqueline; MILLET Michel; MONNERET LUQUET Jocelyne; MOREL Alain; MOREL Denis; MOREL-BAILLY Hélène; PAIN Michel; PERRIN Alexandre; PIETRIGA Guy; POURCELOT Anaïs; PRELY Fabrice; PROST Philippe; RASSAU Jean-Noël; RAVIER Pascal; REBREYEND COLIN Micheline; RETORD Dominique; REVOL Hervé; ROUX Nathalie; RUDE Bernard; SCHAEFFER Catherine; SERVIGNAT Odette; STEYAERT Frank; THOMAS Rémi; TISSOT Isabelle; VACELET Jean-Marie; VIAL Jacques; VILLESSECHE Anne; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (3): GIBOZ Brigitte; GRESSET Dominique; PARTY Annick.

Excusés ayant donné pouvoir (14) : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean Paul ; BONDIER Jean-Robert à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CASSABOIS Yannick à ETCHEGARAY Josiane ; CHAMOUTON Patrick à VUITTON Antoine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAGUET Jean-Jacques à BENIER ROLLET Claude ; GEAY David à LONG Grégoire ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; PARIS Robert à VIAL Jacques ; REYDELLET DELORME Emmanuelle à PROST Philippe ; ROZEK Evelyne à Philippe PROST.

Excusés: BANDERIER Dominique; BAILLY Hervé; BARIOD Denis; BLASER Michel; CAPPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique); CORON Nathalie; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick); GROS-FUAND Florence; HUGONNET Franck; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte); MORISSEAU Gilles; PANISSET Marilyne; VENNERI PARE Sandra.

<u>Absents</u>: BIN Richard; BRIDE Frédéric; CIOE Bruno; DAVID Lauriane; DUFOUR Christiane; DUMONT GIRARD Philippe; LAMARD Philippe; NEVERS Jean-Claude; PAGET Jean-Marie;

Secrétaire de séance : BENIER-ROLLET Claude.

Objet: MUSEE DU JOUET - Actualisation du règlement de visite

Rapporteur: Claude BENIER-ROLLET

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le



EXPOSE

Afin d'assurer son bon fonctionnement, le musée du Jouet dispose d'un règlement de visite à destination des visiteurs, document régulièrement mis à jour. Il stipule notamment les conditions d'accès au musée et à ses services, le comportement attendu des visiteurs, les règles en matière de sécurité des personnes et des biens, les dispositions relatives à l'accueil des groupes.

Ce document est mis à jour régulièrement. Ainsi, le précédent règlement de visite a été revu en 2021 et validé par une délibération du Conseil communautaire le 26 mai 2021.

Il convient donc d'actualiser à nouveau ce règlement de visite afin de tenir compte des conditions d'accueil des visiteurs au musée du Jouet en cas de COVID (notamment en ce qui concerne les jauges, le port du masque, les files d'attente).

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 01^{er} juin 2022 a émis un avis favorable, **Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER le règlement de visite du musée du Jouet tel qu'il est annexé à la présente délibération. **DE CHARGER Monsieur le Président de** signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication

• Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,